



Municipalité de La Doré

5000 rue des Peupliers, La Doré (Québec) G8J 1E8
Tél.: (418) 256-3545 - Téléc.: (418) 256-3496

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-017 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Prenez avis que lors de sa séance régulière du 5 novembre 2018, le Conseil municipal de La Doré a présenté le projet de règlement 2018-017 relatif au traitement des élus, afin de fixer la rémunération et le traitement des élus, à compter du 1^{er} janvier 2019, de la façon suivante :

La rémunération de base du maire sera de 21 160\$ (au lieu de 19 300\$ en 2018). Celle de chaque conseiller sera de 2 300\$ (au lieu de 2 100\$ en 2018). Ces rémunérations de base incluront les séances spéciales et les huis clos.

À titre de rémunération additionnelle, chaque élu, membre de comités municipaux au sens de l'article 82 du Code municipal du Québec, recevra, pour chaque rencontre d'un tel comité à laquelle il assiste, une rémunération additionnelle de 40\$ (rencontre de moins de 3 heures – 39\$ en 2018) et 55\$ (rencontre de plus de 3 heures– 54\$ en 2018).

Chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié des rémunérations de base et additionnelle. Le calcul de cette allocation de dépense est identique à celui ayant cours en 2018.

La rémunération de base et la rémunération additionnelle seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de celui de 2020, selon la hausse moyenne des provinces, province de Québec de l'indice des prix à la consommation d'octobre de l'année précédente à septembre de l'année en cours.

Pour l'exercice 2018, le règlement 2017-004 s'applique.

L'adoption du règlement s'effectuera lors de la séance du 3 décembre 2018 à 20h00, à la salle multifonctionnelle de l'église.

Le règlement peut être consulté aux heures d'ouverture du bureau administratif de la Municipalité de La Doré sise au 4998, rue des Saules à La Doré.

Donné à La Doré, ce 6 novembre 2018.

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 9h et 16h le 6 novembre 2018.

Josée Bau,
Agente administrative